

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JUIN 2022

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 23 Juin 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 24

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DUPONT, THOMAS, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, CARPENTIER-BORTOLOTTI, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, DANDOIS, HOCHART, GAJDA, VANDENDOOREN, BOUTON.

Ont donné pouvoir : Madame LEMOINE (*pouvoir à Monsieur CRASNAULT*), Monsieur DERUELLE (*pouvoir à Monsieur AUDIN*), Madame DENIS (*pouvoir à Madame DUPONT*), Madame ATTEN (*pouvoir à Madame THOMAS*), Madame CARTA (*pouvoir à Madame THUROTTE*), Monsieur CYBURSKI (*pouvoir à Monsieur ANDRZEJCZAK*), Monsieur BELLEGUEULE (*pouvoir à Madame MOHAMED*), Monsieur BRAILLY (*pouvoir à Monsieur VANDENDOOREN*).

Absent excusé : Monsieur TONNEAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur VANDENDOOREN.

DELIBERATION N° 17 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RECONVERSION DE L'ANCIENNE EGLISE DU SACRE-COEUR

EXPOSE DU RAPPORTEUR

■ Éléments de contexte :

Edifice structurant du quartier du Nouveau Monde et de la Place Baudin, l'Eglise du Sacré-Cœur autrefois appelée « *Eglise d'Usinor* » a été achevée en 1906. Le manque d'entretien a rendu dangereux une partie du bâtiment, et en 1978 la flèche qui culminait à 25 mètres fut démontée. L'édifice accueille la dernière célébration religieuse en décembre 2007 pour être définitivement fermé au public par arrêté municipal, puis désacralisé et vendu en 2012 par le diocèse à l'association « *La Maison de Mam'Jo* ».

L'association avait pour projet de créer une école de production pour décrocheurs du système scolaire. Cependant en raison de l'importance des travaux et frais à engager pour mettre en sécurité et aménager l'ouvrage, l'association n'a pas réussi à mener à bien son projet sur le site.

Avec le souhait d'engager un projet de valorisation du caractère patrimonial du bâtiment et de la place Baudin, la Ville, par délibération du 29 septembre 2019, a décidé d'acheter l'immeuble pour la somme d'un euro symbolique et a fait réaliser un diagnostic structurel par le bureau d'études GINGER CEBTP. Le rapport, remis le 27/02/2020, conclut :

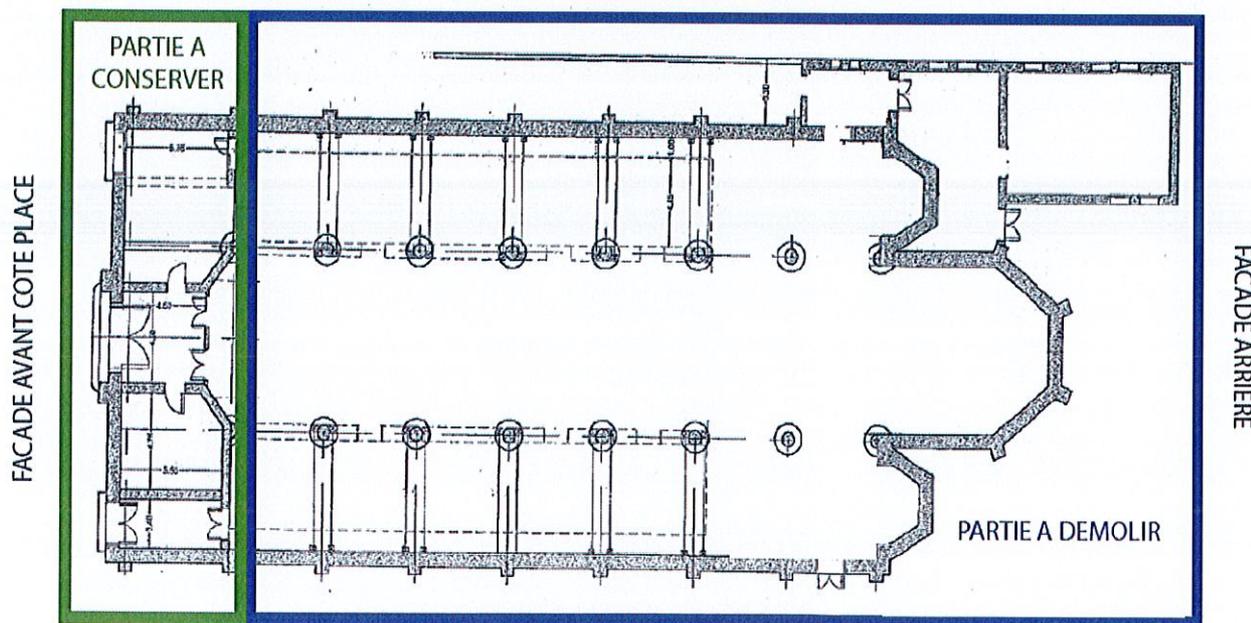
« *Compte tenu de l'état général du bâtiment, il est primordial d'interdire l'accès au bâtiment et aux abords. La stabilité de la structure n'est plus garantie [...] Au vu des désordres, nous conseillons de ne pas réhabiliter ce bâtiment.* »

A la suite de la réunion du 13 avril 2021, la commission mixte Vie Culturelle, Patrimoine, Événementiel & Renouvellement et Développement Urbain-Travaux propose à l'unanimité la poursuite des études pour la conservation du clocher et des appendices.

Suite à une première consultation sans suite, la Ville de Denain a lancé un marché négocié pour désigner un prestataire à qui sera confiée une mission de maîtrise d'œuvre pour la démolition partielle de l'ancienne église du Sacré-Cœur et de mise en valeur du clocher à préserver.



Le projet consiste en la requalification de la façade de l'église, intégralement conservée afin d'éviter la destructuration architecturale de la place. Le reste de l'église sera partiellement démoli ainsi que la salle Louis-Petit et le logement de fonction. L'espace extérieur dégagé sera réaménagé en intégrant une démarche participative des habitants.



Le marché est décomposé en une tranche ferme et une tranche optionnelle :

La tranche ferme comprend les études suivantes :

- Esquisse (*ESQ*),
- Avant-Projet Sommaire (*APS*),
- Avant-Projet Définitif (*APD*),
- Concertation & information des habitants,
- Etudes techniques : topographique, géotechniques et structure.

La tranche optionnelle comprend les études :

- Projet (*PRO*),
- Assistance passation des Contrats de Travaux (*ACT*),
- Etudes de Visa (*VISA*),
- Direction de l'Exécution des Travaux (*DET*),
- Assistance aux Opérations de réception (*AOR*),
- Ordonnancement, Pilotage et Coordination des travaux (*OPC*).

Le présent marché de maîtrise d'œuvre est établi sur une enveloppe de travaux estimée à 2 300 000 € HT.

■ **Les étapes de la procédure :**

1 - Lancement de la procédure de consultation - phase candidature :

Par délibération du Conseil Municipal n° 13 du 30 septembre 2021, la ville de Denain a acté (*28 voix pour – 5 contre*) l'organisation, la composition et l'indemnisation d'un jury pour retenir 3 à 5 candidats admis à remettre une offre. Il autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Le 7 octobre 2021, une procédure négociée, selon les articles L2124-3, R2124-3-3, R2161-12 à 20 et R2172-1 à 2 du Code de la commande publique a été lancée afin de sélectionner une équipe de maîtrise d'œuvre en charge de la reconversion de l'ancienne église du Sacré-Cœur à Denain.

Le recours à cette procédure est justifié par l'objet du marché qui a pour objet des prestations de conception. Il s'agit d'une procédure formalisée.

L'avis d'appel à candidature a été envoyé le 7 octobre 2021 au BOAMP, au JOUE et sur le profil d'acheteur de la commune de Denain. La date limite de réception des candidatures était fixée au 10 novembre 2021 à 12h00.

Au terme de l'appel à candidature 6 offres ont été reçues.

Le jury s'est réuni le 29 mars 2022 afin de sélectionner 3 à 5 candidats admis à présenter une offre. Le jury a formulé un avis motivé sur la liste des candidats admis à concourir en fonction des critères de sélection annoncés dans l'avis d'appel à candidature.

Suite à l'avis du jury, les 3 candidats admis à présenter une offre sont :

- **1 – Groupement Agence Nathalie T'KINT (*mandataire*)** – ATELIER ALTERN – GINGER (*sous-traitant*);

- **3 – Groupement BRUNELLE (*mandataire*)** – INGEO - CANOPEE ;

.../...

- 6 - Groupement **AGENCE VALERI FLORIAN (mandataire)** PAYSAGE & TERRITOIRE – IRIS CONSEIL REGIONS – TPF INGENIERIE – SCP DELECROIX/HANOIRE – VOIX ACTIVE.

2 - Phase offre :

Le dossier de consultation phase offre a été mis à disposition des 3 candidats le 12 avril 2022 avec une date limite de remise des offres fixée au 13 mai 2022 à 12h00.

Une visite sur site a été organisée le lundi 25 avril 2022 à 14h00.

A l'issue du délai de consultation de la phase offre, deux des candidats ont remis une offre dans les délais.

Comme le prévoit le Code de la commande publique pour toute procédure formalisée, la commission d'appel d'offres s'est réunie 21 juin 2022 à 15h30. Elle a analysé les offres proposées selon les critères de jugement des offres détaillés dans l'avis d'appel public :

L'offre économiquement la plus avantageuse est sélectionnée en fonction des critères pondérés suivants :

- Performance technique pour 60 % répartie comme suit :

Qualité de la note méthodologique pour 40 % comprenant notamment :

- L'appréhension du projet et des enjeux du quartier pour 20%,
- Le contenu et le déroulement des éléments de mission de maîtrise d'œuvre et des missions complémentaires y compris calendrier prévisionnel pour 10%,
- L'approche du groupement pour la mission d'information et de concertation au public et de préservation/mise en valeur du patrimoine pour 10%.

Gestion et organisation de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour 20%.

- Performance économique pour 40 %.

La Commission d'Appel d'Offres a choisi au terme de son analyse, à 4 voix Pour, une voix Contre et une Abstention, de retenir comme offre économiquement la plus avantageuse, l'offre du groupement solidaire composé de l'**AGENCE VALERI FLORIAN (mandataire)**, PAYSAGE & TERRITOIRE – IRIS CONSEIL REGIONS – TPF INGENIERIE – SCP DELECROIX/HANOIRE – VOIX ACTIVE.

Le forfait global provisoire de rémunération de la maîtrise d'œuvre comprenant la tranche ferme et la tranche optionnelle est de 196 875,00 € HT soit 236 250,00 € TTC décomposé comme suit :

- Tranche ferme (ESQ – APS – APD – Concertation & information des habitants – Etudes géotechniques, topographique, géotechnique et structure) : 98 525,00 € HT soit 118 230,00€ TTC ;

- Tranche optionnelle comprenant les missions PRO, ACT, VISA, DET, AOR et OPC : 98 350,00 € HT soit 118 020,00 € TTC ;

.../...

En conséquence il est demandé au Conseil Municipal :

● **D'APPROUVER** la décision de la Commission d'Appel d'Offres de retenir l'offre du groupement **L'AGENCE VALERI FLORIAN (mandataire)**, PAYSAGE & TERRITOIRE – IRIS CONSEIL REGIONS – TPF INGENIERIE – SCP DELECROIX/HANOIRE – VOIX ACTIVE pour un montant de global de 196 875,00 € HT soit 236 250,00 € TTC.

● **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la reconversion de l'ancienne église du Sacré-Cœur – relance suite à classement sans suite du 22/09/2021.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 26 VOIX POUR - 5 VOIX CONTRE ET 1 ABSTENTION.

Ont voté contre : MM. BRAILLY, HOCHART, GAJDA, VANDENDOOREN, DANDOIS.

S'est abstenu : Monsieur FEDDAL.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,



A.L. DUFOUR-TONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....